



Procédure de divorce n'avance pas

Par Cayenne

Bonjour,

Mon ex-mari et moi-même avons entamé une procédure de divorce au mois de mars 2020. Nous demandons un simple divorce à l'amiable donc normalement cette procédure est relativement rapide. Seulement à ce jour rien n'avance. Nos avocats respectifs nous répondent que la procédure est en cours mais qu'ils ont beaucoup de travail..la convention n'est toujours pas rédigée alors que depuis le mois de juin 2020 nous avons tous les 2 donné notre accord sur les conditions du divorce.

Mon avocat m'a répondu que si cela me paraît trop long il faut passer sur une procédure devant un juge (et donc encore plus longue et plus chère).

Existe-t-il un recours ? Je pense que nous sommes malheureusement tombés sur les 2 pires avocats du coin mais j'ai déjà payé tous les honoraires donc je me retrouve coincée

Merci beaucoup pour votre aide, je commence à vraiment mal vivre cette période, j'en ai besoin pour avancer

Par ESP

Bonjour

Le problème est que les avocats sont obligatoires. A part insister lourdement, je ne vois pas trop comment accélérer la procédure.

Avez vous pensé à rédiger vous mêmes votre projet d'accord sur les effets du divorce, qui n'aurait ainsi plus qu'à recevoir la validation de votre avocat?

[url=https://www.documentslegaux.fr/famille/accord-de-separation/?loc=FR&pid=googlefrance-40972423904-443178533950_sl-ggkey_divorce%20al%20amiable&gclid=EAlalQobChMI0uHQ7dLL8AIVx8PVCh3e7wVmEAYAyAAEgl69PD_BwE]https://www.documentslegaux.fr/famille/accord-de-separation/?loc=FR&pid=googlefrance-40972423904-443178533950_sl-ggkey_divorce%20al%20amiable&gclid=EAlalQobChMI0uHQ7dLL8AIVx8PVCh3e7wVmEAYAyAAEgl69PD_BwE[/url]